

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
ES/CL
N° 2019-D-430

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°222 du conseil communautaire du 28 juin 2018 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n° 91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 7 000 € par dossier pour les ménages « très modestes » et 5 000 € par dossier pour les ménages « modestes ». Elles seront versées à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti-spéculative.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 30/10/2019
Publié ou notifié,
Le 30/10/2019

Angoulême, le 29 octobre 2019

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Participation GrandAngoulême Montant
Mme BARBOT Marlène	64 Rue de la Garenne 16730 FLEAC	5 000,00 €
Mme GRIMALDI Laetitia	67 Bis Route de Paris 16160 GOND PONTOUVRE	7 000,00 €
M. MAURIN Laurent et Mme VASSEUR Stéphanie	16 Rue de la Lurate 16730 FLEAC	7 000,00 €
M. MICHEL Kévin	143 Impasse des Chênes 16430 CHAMPNIERS	5 000,00 €
Mme RINGOT Lucie	24 Rue Jean Jaurès 16160 GOND PONTOUVRE	7 000,00 €
Mme AUBERGEON Martine	12 Avenue des Sablons 16400 LA COURONNE	7 000,00 €
Mme DIAS REIS Elisabeth	105 Ter Rue de Basseau 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
M. LASTERE Sullivan	1392 Route de Gond-Pontouvre 16600 RUELLE SUR TOUVRE	7 000,00 €
M. MESNARD Xavier et Mme PAULHIAC Frédérique	86 Rue du Logis 16290 ASNieres SUR NOUERE	5 000,00 €
Mme PANNOUX Martine	165 Rue Yohan Strauss 16600 RUELLE SUR TOUVRE	7 000,00 €
Mme SZEKERES Elisabeth	5 Hameau du Bois Boutin 16430 L'ISLE D'ESPAGNAC	7 000,00 €
Mme VRIGNAUD Isabelle	35 Chemin Roger Trillaud 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
TOTAL		78 000,00 €

